

REGLEMENT

interfaces !

CUISINE, CREATIVITE, CONVIVIALITE : GOÛTER LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE A TRAVERS SES FABRIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES – APPEL A PROJETS 2025

AVANT-PROPOS

Territoire stratégique de la Métropole du Grand Paris, Plaine Commune rassemble les 8 villes d'Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse, ainsi que la commune déléguée de Pierrefitte-sur-Seine, soit plus de 450 000 habitant.es.

L'art, la culture, le patrimoine, sont des marqueurs incontestables du territoire, qui connaît des transformations de grande ampleur, dans le sillage de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024. Un bouillonnement créatif unique au sein du Grand Paris s'y s'épanouit autour de lieux de fabrique culturelle et artistique, dont la présence en nombre constitue une véritable originalité.

L'Établissement Public Territorial Plaine Commune prend pleinement sa part au développement de ce terreau de projets : il porte en particulier depuis une dizaine d'années une démarche urba-culturelle volontariste, qui consiste à mobiliser l'art et la culture dans ses politiques publiques comme éléments de singularité et d'identité pour le territoire, comme des leviers d'attractivité, de désirabilité du territoire – pour les habitant.es, les entreprises, les visiteur.euse.s – de changement d'image.

"interfaces !" 2023 et 2024 : création et montée en puissance d'un nouveau dispositif de soutien à destination des fabriques culturelles et artistiques de Plaine Commune

Dans le prolongement de cette démarche, Plaine Commune a imaginé en 2023 un nouveau dispositif à destination des fabriques culturelles et artistiques du territoire : **l'appel à projets « interfaces ! »**.

Pensé dès le départ dans un esprit d'expérimentation, avec un cadre susceptible d'évoluer dans le temps, l'appel à projets « interfaces ! » acte le soutien de la collectivité aux fabriques culturelles et artistiques comme acteurs des mutations en cours sur le territoire, sources de continuité entre l'ancien et le nouveau, espaces de proximité et d'inclusion vis-à-vis des populations voisines. Il porte l'objectif de conforter ces lieux dans leur vocation d'accueil, d'hospitalité, de liens et d'ouverture, en les invitant à démultiplier les interactions avec le territoire.

La sélection 2024 a ainsi permis à dix-sept projets lauréats de bénéficier d'un soutien en fonctionnement, pour la réalisation d'expériences culturelles et artistiques variées, toutes traversées par le caractère exceptionnel du moment olympique et paralympique et la perspective d'ouvrir de nouveaux chemins de traverses, d'un lieu à l'autre, sur le territoire de Plaine Commune.

« interfaces ! » 2025 : une nouvelle édition autour des croisements entre fabriques culturelles, pratiques alimentaires et gastronomiques

Dans la continuité des premières éditions d' « interfaces ! », Plaine Commune réaffirme en 2025 son soutien en direction des porteurs de projets, au sein de fabriques culturels et artistiques du territoire.

Avec toujours en toile de fond la mise en récits d'un territoire à vivre intensément, hospitalier pour tou.te.s, cette nouvelle édition est une invitation à explorer les formes multiples de convivialités qui prennent accroche autour des fabriques culturelles du territoire, à partir d'un angle thématique spécifique : **les cuisines, le goût et la gastronomie**.

Cette thématique est proposée en connexion étroite avec la mise en œuvre du [Projet Alimentaire Territorial \(PAT\) 2024-2028](#) de Plaine Commune, une démarche collective et partenariale pour rendre plus durable le système alimentaire de Plaine Commune, au bénéfice des habitants et de l'écosystème économique local. La mise en œuvre des objectifs du PAT prend appui sur le vivier d'initiatives qui traversent le territoire, parmi lesquelles les structures du champ culturel et artistique ont toute leur place : en particulier, dans la transmission, l'animation et la valorisation d'une **diversité de pratiques culturelles** et dans le renforcement des **capacités citoyennes d'actions** autour des enjeux alimentaires.

De fait, le champ des croisements à imaginer entre programmations artistiques et cuisines est immense, et d'ores et déjà largement défriché au sein du terreau d'initiatives qui traversent Plaine Commune. Ce qui était autrefois une fonction « annexe » dans l'équilibre des lieux (la restauration) devient aujourd'hui un levier central pour faire interface avec le voisinage, autour de formats multiples d'explorations esthétiques, ludiques et collaboratives.

Cette évolution est d'autant plus incontournable sur un territoire comme Plaine Commune, maillé d'une infinité de **liens interculturels** (environ 135 nationalités présentes et près de 150 langues différentes pratiquées notamment), qui en font la vitalité.

Enfin, cette nouvelle édition d' « interfaces ! » est l'occasion d'interroger les transitions, écologiques, sociales et culturelles, au long cours, sur un territoire héritier d'un **riche patrimoine agricole et maraîcher**. A rebours de l'image communément admise d'une zone ultra-urbaine, très dense, Plaine Commune était hier l'une des plus grandes plaines légumières de France et porte aujourd'hui encore de multiples échos de cet héritage.

Autour de ces enjeux, l'appel à projets « interfaces ! » témoigne à nouveau de l'engagement de Plaine Commune pour révéler les nombreuses initiatives développées sur son territoire – et à partir desquelles construire son rayonnement de manière **durable**.

REGLEMENT – « INTERFACES ! » 2025

Objectifs et périmètre de l'appel à projets

Par cette 3^{ème} édition de son appel à projets « interfaces ! », Plaine Commune souhaite à nouveau contribuer à la réalisation de projets à l'initiative **d'acteurs culturels et créatifs**, afin de :

- Conforter leur vocation d'hospitalité, d'accueil et d'ouverture sur leur voisinage et aux différents publics ;
- Soutenir des croisements originaux entre programmations artistiques et pratiques alimentaires et gastronomiques, accompagner le développement d'une multiplicité d'usages au sein des lieux de fabrique culturelle et artistique ;
- Célébrer les liens interculturels multiples qui maillent le territoire de Plaine Commune ;
- Affirmer Plaine Commune en tant que destination effervescente, encourager la mobilité des habitante.es, usagers, visiteur.euse.s... à la découverte insolite des pépites du territoire, hors des sentiers battus ;
- Porter un récit territorial croisé sur les transitions culturelles et écologiques à l'œuvre sur le territoire de Plaine Commune, héritier d'un patrimoine agricole et maraîcher à valoriser.

Le cadrage proposé ici est volontairement large, pour permettre une variété de projets dans cet esprit de foisonnement, d'ouverture et de créativité. Néanmoins, il est à rappeler que le dispositif « interfaces ! » s'adresse à des actions qui prennent impérativement appui, sur des lieux de fabrique culturelle et artistique existants ou des réseaux de lieux : soit que ces lieux soient le point de départ, de production ou d'arrivée d'une action, ou qu'ils accueillent sa diffusion, soit qu'ils en soient à l'impulsion créative mais puissent prendre un ancrage dans l'espace public et dans des lieux non encore activés.

N. B. : la notion de « lieu » doit ici être comprise au sens large : il s'agit aussi bien d'espaces bâtis que non-bâtis, temporaires, transitoires ou pérennes, ou encore de parcours reliant plusieurs sites dans la ville. Une attention particulière sera néanmoins portée aux projets qui s'inscrivent dans une approche « tiers-lieux » (principes d'expérimentation, libre contribution des usagers, croisement d'activités, recherche prioritaire d'un impact local), ainsi qu'aux espaces collectifs de fabrique artistique et/ou artisanale.

Calendrier de réalisation des actions

Les actions financées devront être finalisées au plus tard le 30 avril 2026.

A noter que les actions déjà réalisées en intégralité (sans perspective de prolongement, d'adaptation spécifique ou de reconductibilité) au moment de la sélection des projets lauréats sont exclues du périmètre de cet appel à projets.

Qui peut répondre ? Les structures éligibles

Cet appel à projets s'adresse à des porteurs de projets des secteurs culturels et créatifs, du patrimoine ou du tourisme.

Pourront répondre à cet appel à projets les structures domiciliées sur le territoire de Plaine Commune et/ou y menant des activités régulières avérées, répondant à des besoins d'intérêt général. Sont ainsi étudiés les projets :

- des associations de type loi 1901;

- les structures agréées « entreprises solidaires d'utilité sociale » au titre du décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 et régi par l'article L.332-17-1 du code du travail ;
- les artistes inscrit.es à la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Sont exclus du périmètre de cet appel à projets :

- les projets portés par des entreprises commerciales, non agréées « entreprises solidaires » ou « entreprises solidaires d'utilité sociale » ;
- les projets à l'initiative d'équipements délivrant un service public et/ou gérés en régie directe par des collectivités territoriales ;
- les projets à l'initiative de collectifs citoyens, sans forme juridique ;
- les initiatives à caractère individuel.

Nature des dépenses éligibles

L'enveloppe globale allouée à cet appel à projets s'élève à **100 000€ en subventions de fonctionnement**.

Les projets retenus se verront attribuer **une subvention avec un plafond maximum de 15 000€ par projet et par porteur de projet**.

Le taux maximum d'intervention ne pourra excéder 80% du montant total des dépenses TTC.

A titre d'exemples, pourraient être financés (non-exhaustif) :

- Le développement ou le renforcement d'usages liés à la cuisine et à son partage, au sein de lieux culturels ou à leurs abords (dans le cadre d'une extension temporaire par exemple) ;
- L'appel à des résidences créatives croisant expertises culinaires et artistiques, donnant lieu à des restitutions partagées et conviviales, accessibles largement ;
- La mutualisation de services autour de la gastronomie, de l'alimentaire et de l'agriculture urbaine, entre plusieurs lieux de fabriques culturelle et artistique ;
- La proposition de circuits de visite gourmands et pédagogiques permettant une meilleure valorisation de sites emblématiques du territoire et de ses savoir-faire ; l'activation de dispositifs mobiles pour incarner ces parcours ;
- Une mise en récits originale du patrimoine agricole et maraîcher, marqueur du territoire de Plaine Commune ;
- Des expériences artistiques questionnant la richesse des liens et des pratiques autour de la cuisine à Plaine Commune, dans une perspective interculturelle ;
- ...

Les dépenses concernant l'investissement des structures candidates (ex. : aménagements de cuisines ou de salles de restauration, acquisition de mobilier ou d'équipements associés, ...) **sont strictement exclues** du périmètre de ce dispositif.

Sélection des lauréats

L'instruction technique des candidatures sera coordonnée par le service Stratégie Culturelle de Plaine Commune, avec l'appui des services Patrimoine et Tourisme et Développement Local et en lien avec les directions des affaires culturelles des villes de Plaine Commune.

Les dossiers seront ensuite examinés par un comité de sélection, présidé par la vice-présidente de Plaine Commune en charge de la Stratégie Culturelle et du Tourisme.

Les projets éligibles seront examinés à l'aune des critères de sélection suivants :

1. Qualité du projet

- Pertinence globale : les intentions du porteur de projet sont en phase avec les enjeux stratégiques exprimés dans le règlement, relatifs à l'accueil et à l'hospitalité autour des fabriques culturelles et artistiques du territoire – et de manière générale avec les engagements de l'EPT Plaine Commune en matière de stratégie culturelle, patrimoniale et de développement touristique ;
- Innovation culturelle et artistique : le projet est porteur de créativité, en particulier dans la manière de concevoir la place d'un lieu culturel et artistique sur un territoire en fortes mutations ou dans la manière de proposer croisements originaux entre pratiques culturelles, créatives et alimentaires, ou bien encore de s'adresser à des publics variés.

2. Ancrage territorial

- Utilité sociale et coopération : le projet répond à des besoins identifiés localement, insuffisamment couverts à ce jour, autour d'un lieu de fabrique culturelle et artistique ; il s'inscrit en complémentarité (et non en concurrence) des initiatives déjà existantes – qu'elles soient portées par des acteurs publics ou privés ;
- Durabilité
 - o le projet a un impact dans son environnement, accompagné d'une recherche de liens significatifs avec la population habitante et les usagers voisins ;
 - o il porte une attention particulière aux enjeux de transition écologique, énergétique et sociale, en écho notamment aux ambitions du Projet Alimentaire Territorial de Plaine Commune.
- Inclusion : le projet prévoit une dimension participative importante, cohérente avec sa thématique, sa forme ou les conditions de sa réalisation ; il veille à être accessible au plus grand nombre.

3. Viabilité

- Modèle économique :
 - o le candidat doit démontrer l'existence d'un budget de projet réaliste ;
 - o les moyens humains et matériels engagés pour la réalisation du projet sont cohérents, de même que le calendrier envisagé ;
 - o la candidature démontre qu'une contribution de Plaine Commune au titre du présent appel à projets aurait un réel effet accélérateur sur la réalisation du projet.
- Evaluation du projet :
 - o une méthode d'évaluation permettant d'apprécier les avancées du projet à partir d'objectifs définis est proposée, associée à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Constitution du dossier de candidature

Devront impérativement figurer au dossier de candidature :

- Le dossier de candidature au format PDF à télécharger sur le site de Plaine Commune, comprenant l'identification du demandeur et le descriptif de son projet ;
- Le plan de financement au format Excel à télécharger sur le site de Plaine Commune : il doit détailler clairement chaque co-financement et être équilibré en dépenses et en recettes ;
- Les pièces jointes demandées en annexes 1 et 2 du dossier de candidature.

Transmission du dossier de demande

Le cahier des charges sera mis en ligne sur le site de Plaine Commune : www.plainecommune.fr et diffusé à des réseaux relais de sa stratégie culturelle.

Les demandes doivent être transmises :

- De préférence par voie informatique à l'adresse suivante : latelier@plainecommune.fr (penser à créer un accusé de bonne réception du document) ;
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à :
Etablissement Public Territorial Plaine Commune
Direction de la Stratégie Culturelle, du Patrimoine et du Tourisme
Service de la Stratégie Culturelle
Appel à projets
21 avenue Jules Rimet, 93 218 SAINT-DENIS Cedex
Le dossier sera soumis sous pli cacheté portant les mentions : « Appel à projets INTERFACES ! 2025 – NE PAS OUVRIR ».

Calendrier de l'appel à projets

Le dossier complet devra être réceptionné par mail et/ou par courrier au plus tard le **lundi 10 mars 2025 – 12h00** (date et heure du courrier ou cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier ou pièces ne seront acceptés au-delà de cette heure / date. Aucune exception ne sera prise en compte. C'est au porteur de projet de s'assurer du bon envoi des documents et de la programmation d'un accusé de réception.

Le comité de sélection se réunira début avril 2025 pour sélectionner les lauréats qui se verront attribuer une subvention en fonctionnement.

Les aides en question feront l'objet d'un **conventionnement** entre le porteur du projet lauréat et Plaine Commune, ainsi que d'un vote en bureau délibératif. L'aide sera versée après notification de ce vote.

Les engagements de Plaine Commune

L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune s'engage à accompagner les porteurs de projets lauréats du présent appel à projets, « interfaces ! », pour mettre en visibilité les réalisations soutenues. Dans ce cadre, le service Stratégie Culturelle de la collectivité et les autres services éventuellement concernés pourront, au besoin, être mobilisés.

Les engagements des lauréats.es

Les projets lauréats doivent s'inscrire en respect des valeurs et objectifs qui guident la stratégie territoriale de Plaine Commune, notamment en matière :

- de transition écologique et énergétique, inscrits en particulier dans le Projet Alimentaire Territorial 2024-2028 et le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 de Plaine Commune ;
- de lutte contre les discriminations et d'égalité femme/homme, Plaine Commune étant signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Les lauréat.es s'engagent à rendre visible le soutien de Plaine Commune, dans leurs actions et communications relatives aux projets retenus.

Contrôle des subventions

Un bilan financier devra être transmis aux services de Plaine Commune, au plus tard 3 mois après la date de fin de réalisation du projet, qui ne pourra elle-même excéder le 30 avril 2026. Toute pièce justificative étayant la demande de subvention (bilans qualitatifs, factures) pourra être exigé à cette date.

De plus, un contrôle sur place et sur pièces pourra être effectué par des agent.es dûment habilité.es et désigné.es par Plaine Commune, en application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plaine Commune pourra exiger le remboursement de tout ou partie de l'aide si son affectation n'est pas jugée conforme.

Mentions sur la protection des données à caractère personnel

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016 et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL) et en application du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, Plaine Commune s'engage à ce que les traitements de données effectués dans le cadre de l'appel à projets « interfaces ! » soient conformes à ces réglementations.

Informations complémentaires

Pour tout complément d'information concernant le présent appel à projets, vous pouvez contacter :

- Marie-Paule Delong, responsable du service stratégie culturelle : marie-paule.delong@plainecommune.fr / 01 71 86 34 35
- Clément Lo Hine Tong, chef de projet fabriques et quartiers culturels : clement.lohinetong@plainecommune.fr / 01 71 86 38 40